Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire nº IV/M.1004 — Blohm + Voss/Lisnave)

(98/C 239/09)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 18 juin 1998, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en allemand et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CDE» de la base de données Celex; il porte le numéro de document 398M1004. Celex est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire nº IV/M.1079 — Deutag/Ilbau/Sächsische Asphaltmischwerke)

(98/C 239/10)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 2 avril 1998, la Commission a décidé que l'opération notifiée dans l'affaire mentionnée ci-dessus ne rélève pas du champ d'application du règlement relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises parce que'elle ne constitue pas un concentration au sens de l'article 3 dudit règlement. La présente décision est fondée sur l'article 6, paragraphe 1, point a) du règlement relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en allemand et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CDE» de la base de données Celex; il porte le numéro de document 398M1079. Celex est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].
